

Les enjeux du territoire

Ce territoire est structuré selon une disposition générale nord-sud. Il n'a d'unité que par l'accident géologique majeur qui le module du nord au sud : terrains cristallins bordés de terrains calcaires sur les piémonts. Sa topographie de coteaux est fortement marquée par l'identité viticole. Ici, l'histoire de l'homme et de l'eau sont intimement liés comme en témoignent les nombreux aménagements cisterciens en Bourgogne.

Il se compose de 28 masses d'eau cours d'eau soit 822 km de linéaire, de 3 masses d'eau plan d'eau, de 2 masses d'eau artificielles (les canaux de Bourgogne et du Centre) et de 6 masses d'eau souterraine.

La pluviométrie plutôt faible, le régime pluvial des cours d'eau et la profondeur limitée du bassin versant en font un secteur marqué par des étiages sévères et des crues parfois violentes. Aussi, l'impact des activités anthropiques devient très fort.

Si l'agriculture (viti-vinicole sur les côtes et élevage sur les monts) apparaît comme un des éléments majeurs de l'activité économique, une longue tradition industrielle subsiste dans le bassin de la Brevenne-Turdine, avec une activité parfois perturbante pour le milieu : la teinturerie.

On notera par ailleurs, le développement péri-urbain dans le prolongement des agglomérations de Lyon et de Villefranche-sur-Saône au sud, de Chalon-sur-Saône et de Dijon au nord.

Les masses d'eau cours d'eau

L'évaluation du risque de non atteinte du bon état (NABE) 2015 consiste à analyser, le plus objectivement possible la situation actuelle, d'après des critères physiques, physico-chimiques et biologiques, sur la base de données quantifiées et d'avis d'experts, puis à évaluer, à partir de données connues, la situation probable en 2015 et à apprécier l'écart entre cette dernière et le bon état écologique.

Dans l'attente d'une définition formelle au niveau européen, le bon état écologique est approché par les classes de qualité verte et bleue du système national d'évaluation de la qualité de l'eau (SEQ EAU).

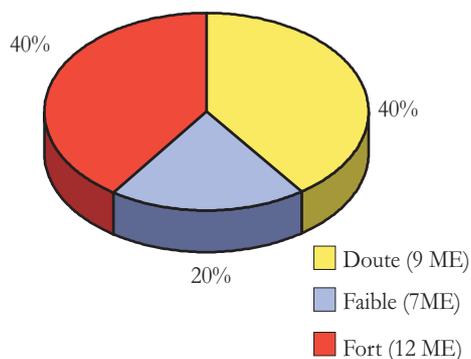
Les impacts probables à échéance 2015 sont évalués sur la base d'un scénario d'évolution des pressions qui intègre l'application des réglementations en cours, les plans d'actions opérationnels ou en phase de l'être (SAGE, contrats de milieu, de branche, ...), ainsi que les grandes décisions d'aménagement du territoire (urbanisme, infrastructures, ...).

L'atteinte du bon état semble possible pour 7 masses d'eau. Leurs niveaux de qualité physico-chimiques s'échelonnent de moyen à très bon. Il s'agit pour l'essentiel de systèmes hydrographiques supérieurs (haute Turdine, Soanan, Grosne Orientale et Grosne, Ouche supérieure), malgré une pollution domestique omniprésente sur le territoire.

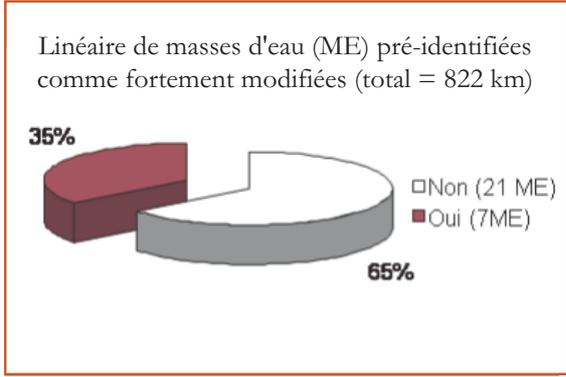
Près de 660 kilomètres de cours d'eau risquent de ne pas atteindre le bon état écologique (doute ou risque fort). Il s'agit pour l'essentiel des moyennes et basses vallées des cours d'eau de coteaux viticoles. Les métaux, les pesticides, les matières phosphorées, les nitrates et les micropolluants organiques sont les principales altérations à l'origine du risque.

Les bassins de la Brevenne, de la Turdine, de l'Azergues, de l'Ardières, de la Petite Grosne, de la Mouge, du Grison, de la Grosne, du Meuzin et de l'Ouche sur leurs secteurs inférieurs cumulent une mauvaise qualité physico-chimique (rejets des collectivités, rejets des activités de viti-viniculture dans les stations d'épuration des côtes et intrants des grandes cultures en plaine, rejets de l'industrie à Dijon, Chalon-sur-Saône) et hydromorphologique (présence d'étangs, rectification des linéaires, discontinuité amont-aval). Le risque de non atteinte du bon état est considéré ici comme fort.

Évaluation du linéaire de masse d'eau (ME) à risque NABE (total = 822 km)

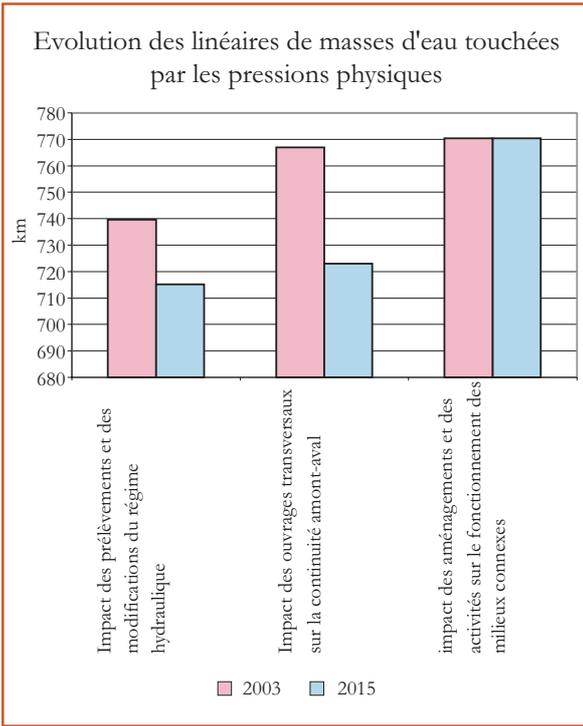


La pression anthropique est telle sur certaines masses d'eau que leurs caractéristiques physiques (au niveau hydromorphologique) conduisent à les pré-identifier comme masses d'eau fortement modifiées. C'est le cas de la Brevenne, de la Turdine, de la Petite Grosne aval, du Meuzin et de l'Ouche aval, de la Tille et de la Norge (agriculture et hydroélectricité).

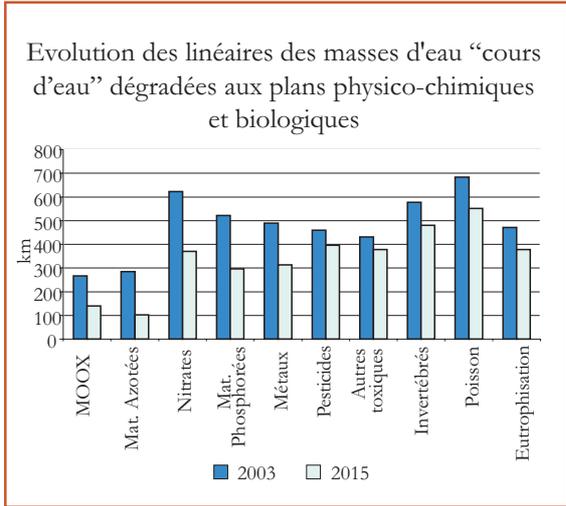


Dans une projection à 2015, les altérations physico-chimiques par les phytosanitaires et les nitrates restent les plus importantes. Les efforts localisés dans le cadre de procédures de gestion de maîtrise des pollutions diffuses viti-vinicoles et industrielles toxiques doivent se poursuivre. L'amélioration des rendements des unités de traitement des collectivités se traduit par le faible linéaire de cours d'eau concerné par les altérations de type MOOX, matières azotées.

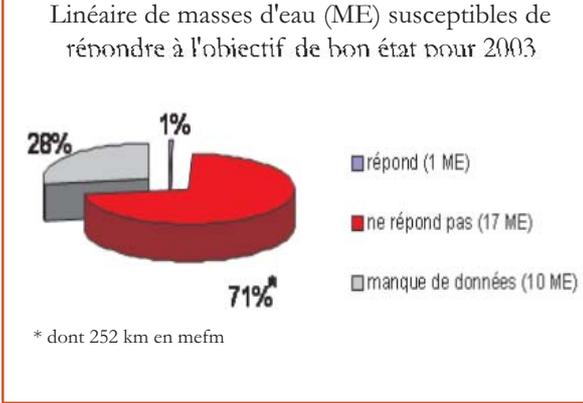
L'Ardières et l'Azergues cumulent cependant des handicaps vis-à-vis des métaux et des pesticides liés aux activités viti-vinicoles et aux rejets des industries (fonderies). Globalement, la qualité biologique reste mauvaise et l'eutrophisation conséquente. La pression anthropique n'a laissé que des associations animales ou végétales banales ou fortement dégradées.



A titre d'illustration et afin de mieux appréhender l'évolution projetée, d'apprécier la marge de progrès et le chemin à parcourir et de prendre la mesure de l'enjeu que représente les questions importantes, une estimation de l'état de la qualité de l'eau en 2003 vis-à-vis du bon état écologique tel que défini actuellement a été pratiquée ci-dessous.



Les impacts hydromorphologiques prévisibles en 2015 sont forts sur le territoire, puisque sur les 822 km de cours d'eau plus de 685 km devraient être concernés par au moins un type d'impact. La Petite Grosne aval, la Turdine et la Brevenne jusqu'à la confluence avec l'Azergues cumulent les trois impacts en 2003. A perspective 2015, elles devraient encore les cumuler (ouvrages, recalibrages).



Les masses d'eau souterraine

Sur les 6 masses d'eau souterraine du secteur, le risque principal de non atteinte du bon état porte sur les calcaires des côtes dijonnaise, chalonaise et mâconnaise. Les déséquilibres sont d'ordre qualitatif. Ils sont liés aux activités agricoles (pesticides de la viticulture sur les coteaux et pesticides et nitrates de la grande culture sur les plateaux).

Les nappes profondes de la plaine de Nuits St Georges et de Vignoles, ressource patrimoniale, voire stratégique, sont exploitées ponctuellement sans aucune gestion globale ; il conviendrait d'en améliorer les connaissances et d'encourager le suivi et la gestion quantitative.

Quant à la nappe de Dijon sud, elle est estimée en risque moyen du point de vue quantitatif et surtout qualitatif (pesticides, nitrates et polluants industriels divers).

Les masses d'eau plan d'eau

Pour les masses d'eau plan d'eau, le manque de données des réservoirs de Chazilly, de Montaubry et de Panthier (estimé en qualité mauvaise pour 2003), ne permet pas d'évaluer le risque de non atteinte du bon état écologique.

Les questions importantes du territoire

A l'échelle du territoire Bourgogne-Beaujolais, l'atteinte du bon état soulève plusieurs grands problèmes retenus au niveau du district sous la forme de questions importantes. Pour atteindre les objectifs communautaires, il faudra y apporter des réponses.

- La contamination par les produits toxiques apparaît comme un facteur majeur de risque de non atteinte du bon état des eaux. Les molécules et les sources sont diverses (agriculture, industries, collectivités, particuliers). Les efforts de certains secteurs d'activité comme l'agriculture et l'industrie sont à poursuivre. **Quels outils techniques et financiers (mesures agri-environnementales, taxes générales sur les activités polluantes, redevances, aides financières) mettre en oeuvre ?**
- Le bon fonctionnement hydrologique et morphologique est souvent une condition nécessaire à l'atteinte du bon état écologique. Le développement d'actions de restauration reste insuffisant. L'enjeu est de concilier développement socio-économique et fonctionnalité du milieu naturel. **Comment mieux intégrer la restauration physique et fonctionnelle des milieux dans les politiques de gestion de l'eau ?**

- Les eaux souterraines sont vulnérables sur le territoire et la connaissance (qualitative et quantitative) sur ces aquifères est limitée. **Comment dynamiser la mise en place d'outils de gestion des aquifères ? (contrats de nappe, SAGE...).**

- Certaines masses d'eau risquant de ne pas atteindre les objectifs environnementaux de la directive restent orphelines de toute démarche concertée. Par ailleurs, la pérennité des structures en place n'est pas garantie. **Comment assurer une ressource financière pérenne aux structures locales et mener une politique volontariste de développement en lien avec les établissements publics et les collectivités territoriales ?**



